



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-08

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JANVIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

ADHÉSION DES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice- Président

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-570 du 10 décembre 2019, autorisant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Peschadoires/Thiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-571 du 11 décembre 2019, autorisant les adhésions des Communes de Lezoux et de Saint-Jean d'Heurs au Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération de Thiers/Peschadoires à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-022242 du 18 décembre 2019, autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes « Thiers Dore et Montagne » et constatant les conséquences de la modification de ses compétences sur le Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération de Thiers/Peschadoires se transformant par la composition de ses membres en Syndicat Mixte.

Le rapporteur expose au Conseil Communautaire que le 1^{er} janvier 2020, Thiers Dore et Montagne se substitue à la Commune de Thiers au sein du Syndicat des Transports Urbains de l'agglomération de Thiers/Peschadoires qui se transforme en syndicat mixte.

Par conséquent il convient de délibérer pour que les 29 autres Communes de Thiers Dore et Montagne adhèrent au syndicat mixte au 1^{er} février 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Demande** l'adhésion au syndicat des transports des 29 autres Communes de Thiers Dore et Montagne à compter du 1^{er} février 2020 ;
- **Notifie** la présente demande au Syndicat Mixte des Transports.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 47	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

